

**Réseau d'enseignement prioritaire (REP)
une opportunité pour les communes**

Le REP est une initiative cantonale du DIP basée sur

- le constat d'une corrélation entre les résultats des élèves et l'environnement socio-économique
- l'objectif de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire partout dans le canton
- la nécessité de donner de nouveaux moyens aux écoles
- une démarche de partenariat avec la commune

un établissement passe en REP lorsque

- plus de 55% des parents d'élèves sont issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées (professions peu qualifiées, chômeurs...)
- l'équipe enseignante doit être très engagée avec une direction d'établissement proche de son action;
- l'ensemble de l'équipe enseignante s'engage dans le projet pour une durée de trois ans.

quelles différences pour le communes?

- des établissements dotés d'une plus grande autonomie
- une volonté de coordonner les actions des établissements avec entre autre les associations locales, les communes et leurs services
- La présence d'un-e éducateur-trice social-e dans l'établissement

La déclaration commune porte sur :

- La promotion de la mixité sociale en matière de logement
- La prévention de la délinquance et développement de la citoyenneté
- La sécurité sur le chemin de l'école et dans les préaux
- L'aide aux parents dans le cadre des relations de l'école avec les familles
- L'aide à l'intégration des familles dans la vie communale
- La cohérence et complémentarité des activités para et périscolaires avec le projet éducatif de l'école
- L'encouragement du fair-play dans le sport
- L'accès facilité pour les élèves aux manifestations culturelles
- La promotion de la santé

et pour Vernier le REP permet de

- Développer une politique de l'insertion des écoles dans les quartiers.
 - Insertion de l'école dans le réseau de quartier
 - Collaboration entre éducateur social, service social, travailleurs sociaux, police municipale, association.
 - Ouvrir le bâtiment et les préaux aux parents et aux habitants du quartier.

-
- Mettre en place un dialogue commune-parents d'élèves.
 - Coordonner plus efficacement le scolaire et le parascolaire.
 - Renforcer et pérenniser des actions de la commune.
 - Lire ensemble
 - Accompagnants dans les bus scolaires
 - Cours de langue pour allophones



Commune de Vernier

MERCI DE VOTRE ATTENTION
